

ACTION URGENTE

CAMBODGE. DES VICTIMES D'EXPULSION SE SONT ÉCHAPPÉES D'UN CENTRE DE DÉTENTION

Les femmes et les six mineurs arbitrairement détenus au centre des affaires sociales de Prey Speu, à Phnom Penh (Cambodge), se sont enfuis le 18 janvier. Ils avaient été arrêtés lors d'une manifestation pacifique contre l'expulsion forcée des habitants du quartier de Borei Keila et le placement en détention de huit d'entre eux. D'autres personnes, qui continuent de manifester, sont encore victimes d'actes d'intimidation.

Vingt-six femmes (et non 24, comme indiqué auparavant) et six mineurs ont été conduits au centre des affaires sociales le 11 janvier. Des représentants de Phan Imex, l'entreprise qui a pris part à l'expulsion forcée menée avec violence à Borei Keila, ont tenté de les intimider et leur ont dit qu'ils ne seraient libérés que s'ils acceptaient d'aller vivre sur les sites de réinstallation de Tuol Sambo ou Srah Po, situés respectivement à la périphérie de Phnom Penh et dans la province de Kandal. Trois femmes ont été libérées le 16 janvier et une le 17, après avoir accepté d'aller à Srah Po. Les autres femmes et les mineurs se sont échappés le lendemain en escaladant la clôture qui entoure le centre de détention durant la visite de deux parlementaires membres de l'opposition.

Les huit habitants arrêtés au cours de l'expulsion, le 3 janvier, étaient maintenus en détention provisoire et inculpés d'actes de violence et d'obstruction à l'action des pouvoirs publics. L'une de ces personnes a été libérée sous caution le 18 janvier. Les sept autres, parmi lesquelles se trouvaient deux adolescents de 17 ans, ont été libérées sous caution les 17 et 18 février.

Nombre des familles expulsées ont été envoyées sur des sites de réinstallation, où les conditions de vie sont déplorable et où les normes internationales relatives au logement décent ne sont pas respectées. Environ 125 familles sont restées à Phnom Penh en dépit de la destruction de leur logement. Certaines d'entre elles continuent de manifester contre l'expulsion forcée dont elles ont été victimes et le manque de logement. Le 2 février, la police dispersé avec violence environ 150 femmes qui manifestaient contre les expulsions forcées à Borei Keila et dans un autre quartier de Phnom Penh, près du lac Boeung Kak. Six femmes ont été arrêtées et placées en détention pour la nuit, dont quatre habitantes de Borei Keila qui avaient auparavant été détenues au centre des affaires sociales de Prey Speu.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en khmer ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à faire cesser toute forme d'intimidation, y compris les détentions arbitraires et les actes de violence, visant les familles expulsées et les autres personnes qui réclament une solution pour les habitants de Borei Keila ;
- priez-les instamment de veiller à ce que l'entreprise Phan Imex soit tenue de remplir son engagement initial, qui consistait à construire des logements pour toutes les personnes expulsées de Borei Keila ;
- demandez-leur de faire en sorte que toutes les personnes expulsées obtiennent une indemnisation adaptée et un nouveau logement convenable, conforme aux normes internationales relatives au logement décent ;
- invitez-les vivement à diligenter une enquête minutieuse et indépendante sur l'expulsion forcée qui a eu lieu à Borei Keila, sur les raisons de cette expulsion et sur l'apparent recours des forces de sécurité à une force excessive.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 AVRIL 2012 À :

Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur

Sar Kheng
#75 Norodom Blvd.
Khan Chamkarmon
Phnom Penh, Cambodge
Courriel : moi@interior.gov.kh
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Gouverneur de Phnom Penh

Kep Chuktema
#69 Blvd. Preah Monivong
Khan Daun Penh
Phnom Penh, Cambodge
Courriel : info@phnompenh.gov.kh
Formule d'appel : *Dear Governor, /*
Monsieur le Gouverneur,

Copies à :

Ministre des Affaires étrangères
Hor Nam Hong
No 3 Samdech Hun Sen Street
Khan Chamkarmon
Phnom Penh, Cambodge
Fax : + 855 23 216141
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Cambodge dans votre pays, (adresse(s) à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 7/12.

Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA23/002/2012/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CAMBODGE. DES VICTIMES D'EXPULSION SE SONT ÉCHAPPÉES D'UN CENTRE DE DÉTENTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 14 février, un avocat du Centre des affaires sociales de Prey Speu a porté plainte pour « dénonciation calomnieuse » et « provocation » contre la défenseuse des droits humains Mu Sochua, l'une des deux parlementaires de l'opposition présents lorsque les femmes et les mineurs se sont échappés du centre. Les deux membres du Parlement s'étaient rendus dans ce centre pour parler à ces femmes, savoir si elles allaient bien et les informer de leurs droits.

Récemment, d'anciens habitants de Borei Keila, représentés par des avocats de groupes locaux de défense des droits humains, ont intenté une action en justice contre Phan Imex, l'entreprise qui a participé à l'expulsion forcée. Ils demandent à Phan Imex de construire tous les logements que l'entreprise s'était engagée à bâtir sur place. Le propriétaire de Phan Imex aurait menacé d'entamer une contre procédure. Certains anciens habitants de Borei Keila ont également déposé une plainte auprès de l'unité de lutte contre la corruption au Cambodge : selon eux, des sommes d'argent auraient été versées clandestinement pour permettre à des personnes extérieures à Borei Keila de bénéficier de logements devant y être construits, au détriment des habitants du quartier.

Depuis bon nombre d'années, Borei Keila abritait une importante population urbaine pauvre. En 2003, cette zone a été désignée par le gouvernement « concession foncière sociale », destinée à accueillir de nouveaux logements. Aux termes du sous-décret de 2003 relatif aux concessions foncières sociales, ce type de terrains doit être réservé en premier lieu à des familles pauvres sans domicile. Il était prévu que la concession foncière sociale de Borei Keila fasse l'objet d'un partage des terrains à la suite d'un accord passé entre le promoteur immobilier privé Phan Imex, un ministère cambodgien et les habitants du quartier. Aux termes de cet accord, le promoteur recevait 2,6 hectares à des fins d'exploitation commerciale et devait construire sur deux hectares de nouveaux logements pour plus de 1 700 habitants du quartier. Les 10 hectares restants revenaient au ministère. Cependant, en avril 2012, le promoteur a annoncé qu'il n'avait pas les moyens de construire tous les logements et a reçu l'accord du gouvernement pour ne bâtir que huit immeubles sur les 10 pour lesquels il s'était engagé. Privées de la perspective d'un nouveau logement, les 300 familles ont manifesté contre le promoteur et les autorités locales avant l'expulsion forcée du 3 janvier.

En tant que partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et à d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains, le Cambodge a l'obligation de mettre fin aux expulsions forcées et d'empêcher que la population en soit victime. Une expulsion forcée est une expulsion menée sans notification adéquate, sans consultation des personnes concernées, sans garanties juridiques et sans mesures de relogement dans des conditions adaptées. Qu'il soit propriétaire, locataire ou simple occupant, chaque individu a droit à un certain degré de sécurité d'occupation qui garantit une protection légale contre l'expulsion, le harcèlement ou d'autres menaces.

Pour en savoir plus, consultez les communiqués de presse suivants diffusés par Amnesty International : *Cambodge. Il faut cesser de recourir à une force excessive contre les militants pacifiques pour le droit à la terre* (<http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/cambodia-stop-use-excessive-force-against-peaceful-land-activists-2012-02-0>) et *Cambodge. Il faut libérer les manifestants pacifiques placés en détention dans le cadre d'expulsions forcées* (<http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/cambodia-release-peaceful-protesters-detained-over-forced- eviction-2012-01->), ainsi que la lettre ouverte aux autorités cambodgiennes *Cambodia: Borei Keila forced eviction and arbitrary detention of 22 women and 6 children* (<http://amnesty.org/en/library/info/ASA23/003/2012/en>, en anglais).

Sujets : personnes expulsées

Genre : femmes et hommes

Action complémentaire sur l'AU 7/12, ASA 23/004/2012, 23 février 2012

